

De la loi naturelle à l'écologie : évolution des conceptions de la « nature » mobilisées dans la morale sexuelle catholique (20^e-21^e siècles)

Romain Carnac et Magali Della Sudda



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/chrhc/15222>

DOI : 10.4000/chrhc.15222

ISSN : 2102-5916

Éditeur

Association Paul Langevin

Édition imprimée

Date de publication : 1 décembre 2020

Pagination : 53-68

ISSN : 1271-6669

Ce document vous est offert par Haute École spécialisée de Suisse occidentale



Référence électronique

Romain Carnac et Magali Della Sudda, « De la loi naturelle à l'écologie : évolution des conceptions de la « nature » mobilisées dans la morale sexuelle catholique (20^e-21^e siècles) », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique* [En ligne], 147 | 2020, mis en ligne le 01 décembre 2020, consulté le 07 janvier 2021. URL : <http://journals.openedition.org/chrhc/15222> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/chrhc.15222>

Ce document a été généré automatiquement le 7 janvier 2021.



Les contenus des *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique* sont mis à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International.

De la loi naturelle à l'écologie : évolution des conceptions de la « nature » mobilisées dans la morale sexuelle catholique (20^e-21^e siècles)

Romain Carnac et Magali Della Sudda

- 1 La sexualité a toujours fait l'objet d'une régulation normative et pratique de la part de l'Église catholique. Cette régulation s'opère par l'édiction de règles qui encadrent la vie sexuelle, mais aussi par le développement d'une pastorale qui n'est pas seulement le lieu où s'appliquent les normes, mais aussi où elles sont, en large part, produites ; le rôle joué par les clercs, prêtres, directeurs spirituels et confesseurs est à cet égard essentiel¹. La période contemporaine voit se poursuivre le déploiement d'un corpus de discours et de dispositifs destinés à contrôler, contenir, canaliser et réprimer les pratiques sexuelles². Cependant, dans un contexte globalement marqué par la sécularisation³, l'efficacité de ces dispositifs normatifs est mise à l'épreuve de la déprise de l'institution religieuse et de la concurrence d'autres discours laissant davantage de place au choix de l'individu dans la conduite de ses pratiques.
- 2 Sur l'ensemble de la période, un fil rouge se distingue dans ces efforts de l'Église catholique pour encadrer la sexualité, consistant dans la défense d'un lien naturalisé entre la sexualité et la procréation. Dans la première moitié du 20^e siècle, il s'agit essentiellement de réserver la sexualité aux couples hétérosexuels mariés, de maintenir l'interdiction du « crime d'Onan » (qui consiste, pour l'homme, à « laisser sa semence se perdre dans la terre » en pratiquant la masturbation ou en appliquant la méthode contraceptive ancestrale dite du « retrait ») et, plus largement, de réprover sévèrement tout usage de la sexualité à des fins autres que procréatives (et donc la recherche du plaisir sexuel ou *concupiscence*) : la chasteté commande ainsi aux époux de « se maintenir dans les limites d'une juste modération », selon l'expression de Pie XII (discours du 29 octobre 1951), les autres étant tenus à la stricte continence.

- 3 Dans le courant du 20^e siècle, cependant, le travail de stabilisation du lien entre sexualité et procréation est en effet contrarié par deux innovations techniques : d'abord, dès le milieu des années 1950, l'apparition des moyens chimiques de contraception reposant sur les hormones de synthèse, d'une efficacité sans commune mesure avec les méthodes anticonceptionnelles préexistantes et qui modifie donc radicalement les conditions de possibilité d'une vie sexuelle non procréative, au sein du couple marié comme en dehors⁴ ; ensuite, dans les années 1980-1990, le développement des techniques d'aide médicale à la procréation, et notamment des procédés de fécondation *in vitro*, qui permettent d'envisager une procréation sans sexualité, où à tout le moins séparée de celle-ci.
- 4 Cette double déconnexion entre sexualité et procréation bouleverse profondément le contexte dans lequel s'énonce la morale sexuelle catholique et rend nécessaire une reformulation de celle-ci. Par ailleurs, l'évolution des mœurs, qui s'accélère très fortement à partir des années 1960⁵, et la deuxième vague féministe⁶ contribuent également à la « crise catholique⁷ » autour de ces questions et la contraignent à réitérer, clarifier ou renforcer ses prescriptions concernant notamment l'interdit de la sexualité hors mariage, qu'il s'agisse des rapports sexuels des couples non mariés vivant en « concubinage », de la sexualité hors du couple (le « vagabondage sexuel » dans le lexique émique) ou de l'homosexualité, toujours considérée comme « contre nature » et donc « intrinsèquement désordonnée⁸ ». C'est à ce rechargement de la morale catholique en matière de sexualité que cet article s'intéresse.
- 5 En passant en revue les productions ecclésiales de la période dans le domaine de la morale sexuelle, le premier constat est celui d'une forte continuité dans la condamnation par l'Église de la sexualité non reproductive. Sans remettre en cause ce constat, un regard plus attentif permet toutefois de déceler une évolution sensible du vocabulaire et, plus profondément, du cadrage⁹. Si au début du siècle il s'agit surtout de rappeler avec force les interdits dans le domaine de la sexualité conjugale, le discours prend, dans l'après-concile, des accents plus bienveillants à l'égard des « actes qui réalisent l'union des époux » (Constitution pastorale *Gaudium et Spes*). La valorisation d'un modèle de sexualité « responsable », éthique, tend alors à prendre le dessus sur l'énumération des péchés qui, s'ils sont toujours bien présents, ne sont plus au centre du discours.
- 6 Ce mouvement s'accompagne, tout au long du 20^e siècle, d'une réflexion théologique renouvelée sur le concept de nature, qui est successivement mobilisé sous différentes formes¹⁰. Les différentes conceptualisations de la nature qui se succèdent, ou plutôt se superposent les unes aux autres dans un édifice théologique complexe, correspondent en fait à autant de phases de la morale sexuelle catholique. S'il s'agissait, dans une première moitié du 20^e siècle marquée par l'inquiétude démographique, de se soumettre à une « loi morale naturelle » nataliste, c'est une redécouverte de la « nature humaine » que propose la « théologie du corps » de Jean-Paul II pour s'opposer aux grandes transformations des années 1960-1970 dans le domaine de la sexualité. À l'heure de la crise climatique et du scepticisme face au pouvoir émancipateur de la technique, c'est désormais la voie d'une « écologie humaine » – voire « intégrale » – qu'il convient de suivre dans le domaine des conduites sexuelles ; la condamnation de la sexualité hors mariage, de la contraception « artificielle » et des technologies d'aide médicale à la procréation n'est plus directement justifiée par des considérations morales, mais par des considérations biologiques et environnementales.

Obéir à la nature : la réaffirmation d'une morale sexuelle ordonnée par la finalité procréative

Le durcissement du contrôle de la sexualité conjugale

- 7 Au 19^e siècle, la priorité de la hiérarchie catholique était la défense du mariage chrétien comme socle de la famille et de la société. Elle se montrait plutôt souple concernant les relations entre les époux¹¹. Les choses changent radicalement au début du 20^e siècle, et surtout après la Première Guerre mondiale. Les craintes quant au renouvellement des vocations sacerdotales – qui se recrutent parmi les familles nombreuses¹² – redoublent celles qui concernent la diffusion des idées néomalthusiennes¹³ et les conséquences de la « dépopulation¹⁴ ». L'Église rappelle que la *fin première* du mariage est la procréation, « l'apaisement de la concupiscence » n'en étant que la *fin secondaire*, et que les époux doivent observer les règles de la chasteté qui s'appliquent à eux. Le clergé est désormais invité à interroger les fidèles mariés qui viennent se confesser sur l'« onanisme conjugal¹⁵ ».
- 8 L'encyclique *Casti connubii* du pape Pie XI (31/12/1930) s'inscrit dans le sillage d'*Arcanum divinae sapientiae* (Léon XIII, 10/02/1880). Cette réflexion sur le « sens authentique du mariage chrétien » est une mise au point sur les règles de la sexualité conjugale, face à l'annonce de l'Église anglicane d'autoriser, pour les couples mariés, de recourir à la contraception lorsqu'il leur est nécessaire de limiter la taille de leur famille¹⁶. Répondant en interne aux campagnes sur le droit au divorce civil et à la persistance de la polygamie dans la législation de plusieurs pays africains¹⁷, *Casti Connubii* rappelle les exigences de la morale chrétienne concernant l'union maritale : celle-ci doit être indissoluble et exclusive. Surtout, répondant à la diffusion des méthodes contraceptives mécaniques, le magistère rétablit fermement que les relations sexuelles dans le mariage sont subordonnées à la finalité procréatrice :
- « Aucune raison assurément, si grave soit-elle, ne peut faire que ce qui est intrinsèquement contre-nature devienne conforme à la nature et honnête. Puisque l'acte du mariage est, par sa nature même, destiné à la génération des enfants, ceux qui, en l'accomplissant, s'appliquent délibérément à lui enlever sa force et son efficacité, agissent contre la nature ; ils font une chose honteuse et intrinsèquement déshonnête. (...) Tout usage du mariage, quel qu'il soit, dans l'exercice duquel l'acte est privé par l'artifice des hommes de sa puissance naturelle de procréer la vie, offense la loi de Dieu et la loi naturelle. » (II, 2)
- 9 La gravité du « crime d'Onan » se trouve ici réaffirmée au nom de la « loi naturelle » : si la contraception est ici condamnée sans appel, c'est parce qu'elle est « intrinsèquement contre-nature ». Le raisonnement jusnaturaliste en lui-même n'a rien de nouveau dans la tradition chrétienne : il constitue un héritage ancien qui, par la médiation de Thomas d'Aquin et des scolastiques, puise ses racines dans la pensée aristotélicienne. Par ailleurs, il continue d'irriguer la théologie actuelle, tout particulièrement après le renouveau néothomiste de l'après-concile. Cependant, cette manière d'insister sur l'existence d'une loi morale naturelle à laquelle les hommes doivent se soumettre est caractéristique de ce premier moment des discours chrétiens sur la sexualité au 20^e siècle.

Le décrochage silencieux des fidèles dans le domaine de l'intime

- 10 Cette doctrine rigoriste, basée sur la centralité de la référence à la loi morale naturelle, suscite des réserves. Les prises de parole du magistère ont une efficacité relative sur l'ensemble de la population française. Chez les catholiques eux-mêmes naissent des doutes et les pratiques ne suivent pas toujours la doctrine, en particulier lorsque celle-ci se raidit¹⁸. Le courrier envoyé par des fidèles à l'abbé Viollet¹⁹, figure centrale de la pastorale familiale et des œuvres sociales, documente dès la période de l'entre-deux-guerres le creusement de cet écart et le désarroi de certains couples, qui ouvre des brèches dans l'orthopraxie sexuelle conjugale.
- 11 Dans les années 1950, la demande des couples et des femmes d'accéder à des contraceptifs efficaces grâce à la chimie de synthèse se fait jour. En France, différentes organisations mettent à l'agenda la demande de légalisation de ces contraceptifs, portée essentiellement par des militantes nées durant le baby-boom, souvent mères de familles et socialement insérées. Parmi elles figurent les protestantes du Mouvement jeune femme et quelques rares membres de l'Action catholique générale féminine²⁰.
- 12 Chez les catholiques, cette demande fait débat. Une enquête réalisée en 1962 auprès de 6 000 ménages catholiques des Équipes Notre-Dame révèle une tension sur les questions de la morale sexuelle et de la limitation des naissances²¹. Le CLER Amour et famille, fondé en 1962, entend y répondre en valorisant une sexualité conjugale²². Le psychosexologue catholique Paul Chanson développe le thème de « l'étreinte réservée », qui désigne un ensemble de pratiques non procréatives permettant de concilier la morale avec un épanouissement sexuel contenu et canalisé dans le couple²³. En 1950, son ouvrage *L'Art d'aimer ou la continence conjugale*²⁴ avait fait scandale²⁵. La sexualité conjugale, dont la finalité n'est pas l'orgasme mais l'expression de l'amour entre les époux, est réhabilitée sous des formes maîtrisées et chastes entre les époux²⁶, tandis que l'abbé Marc Oraison (1914-1979), qui est aussi médecin, publie des ouvrages qui rendent accessibles aux catholiques des savoirs sur le corps et la sexualité²⁷.

La crise *Humanae Vitae*

- 13 En matière de sexualité, l'un des textes majeurs du siècle dernier, l'encyclique *Humanae Vitae* (HV) publiée le 25 juillet 1968 par le pape Paul VI (1963-1978), illustre l'articulation entre la loi naturelle et la sexualité²⁸. La préparation de l'encyclique fait suite aux alertes reçues et relayées par la hiérarchie, fondées sur des enquêtes et rapports confidentiels sur l'état d'esprit et les pratiques des fidèles entre 1961 et 1965²⁹. Au sein de la Commission pontificale pour l'étude de la population, de la famille et de la natalité, créée par Jean XXIII, une partie des prélats travaille dans le secret à la rédaction de la lettre qui doit d'une part répondre aux attentes des fidèles exprimées dans le concile et, d'autre part, stabiliser la doctrine en matière de sexualité. À la dernière minute, la minorité conservatrice (les cardinaux Ottavani, Lestapis et surtout Wojtyła, qui a joué un rôle décisif), remporte une victoire au sein de la Commission, à laquelle Paul VI décide de se rallier³⁰.
- 14 La lettre répond aux questions soulevées par les progrès des techniques contraceptives et à la revendication féministe et féminine de maîtrise par les femmes et les couples de leur fécondité. C'est un moment d'objectivation de la morale sexuelle catholique, tant par les débats qu'elle suscite lors de sa publication que par son influence sur les textes

ultérieurs du magistère qui s'en réclament. En 1968, le catholicisme est encore la religion des Français. L'encyclique est très attendue par les fidèles, d'autant que la pilule a été légalisée en 1967. Le concile, divisé sur l'usage des nouvelles méthodes contraceptives³¹, n'avait pas tranché clairement la question ; Paul VI avait décidé de réserver cet épineux sujet au Saint-Siège. Les arguments exposés dans les débats conciliaires et l'évocation d'une « paternité responsable » dans *Gaudium et Spes* laissaient espérer une ouverture sur la question³².

- 15 La lettre encyclique rappelle les époux à leur « devoir » et opère un déplacement du discours en prenant pour fondement de la loi naturelle la physiologie du corps féminin. Le onzième paragraphe est intitulé « Respecter la nature et les finalités de l'acte matrimonial » :

« Ces actes, par lesquels les époux s'unissent dans une chaste intimité, et par le moyen desquels se transmet la vie humaine, sont, comme l'a rappelé le Concile, "honnêtes et dignes", et ils ne cessent pas d'être légitimes si, pour des causes indépendantes de la volonté des conjoints, on prévoit qu'ils seront inféconds : ils restent en effet ordonnés à exprimer et à consolider leur union. De fait, comme l'expérience l'atteste, chaque rencontre conjugale n'engendre pas une nouvelle vie. Dieu a sagement fixé des lois et des rythmes naturels de fécondité qui espacent déjà par eux-mêmes la succession des naissances. Mais l'Église, rappelant les hommes à l'observation de la loi naturelle, interprétée par sa constante doctrine, enseigne que tout acte matrimonial doit rester ouvert à la transmission de la vie. »³³

- 16 L'apparition de la nature, associée au corps féminin dans l'argumentaire, retient peu l'attention des contemporains, mais de nombreux fidèles expriment leur désaccord et leurs doutes sur une morale sexuelle qu'ils jugent contradictoire avec leurs aspirations et avec le message du concile de Vatican II³⁴. Cette « nouvelle affaire Galilée³⁵ » éloigne les femmes des confessionnaux de manière durable³⁶. L'analyse du courrier des lectrices du principal magazine féminin catholique, *L'Écho de notre temps*, met au jour ces doutes et témoigne de la construction d'une nouvelle intimité conjugale. Loin de la clameur et de la contestation spectaculaire de Mai, la révolution contraceptive qui s'opère dans les foyers est silencieuse. Alors que la régulation cléricale de la sexualité au nom du salut est concurrencée par celle médicale au nom de la santé décrite par Denis Pelletier³⁷, les femmes qui s'expriment témoignent d'une éthique conjugale de la sexualité soustraite au regard inquisiteur des clercs³⁸.

Redécouvrir la nature : la « théologie du corps »

Revaloriser « l'amour humain »

- 17 L'échec de la réception d'*Humanae Vitae* rend nécessaire un changement radical dans la manière d'aborder la sexualité. Jean-Paul II, élu pape dix ans après la publication de l'encyclique, est le principal artisan de cette rénovation de la morale sexuelle catholique. Le discours de morale sexuelle qu'il propose s'appuie sur deux courants de pensée qui se sont développés dans les marges du catholicisme lors des décennies qui ont précédé son pontificat : la « spiritualité conjugale et familiale » du début du siècle, dont on trouvait déjà des échos dans *Casti Connubii*³⁹ et *Humanae Vitae* d'une part, et la philosophie personnaliste⁴⁰ d'autre part. Les premiers mouvements de cette réflexion ont été amorcés bien avant l'accession de Karol Wojtyła au trône de Pierre : on en trouve la trace dès le début des années 1950 dans la série d'articles qu'il publie dans la revue polonaise *Tygodnik Powszechny*. Regrettant que l'Église catholique ait placé « tout

ce domaine [de la sexualité] sous le signe de l'interdit » et « s'appuie seulement sur des injonctions, sur une autorité et sur des sanctions⁴¹ », il s'emploie à revaloriser « l'amour humain » et à tenir sur la sexualité un discours plus positif. Il explique que le désir sexuel ne doit pas être perçu comme moralement mauvais, puisqu'il est une composante de la nature humaine : « Le Créateur a prévu cette joie, et l'a liée à l'amour de l'homme et de la femme », écrit-t-il dans *Amour et responsabilité* ; il est donc « légitime » de rechercher « l'assouvissement du désir par le moyen de la volupté charnelle ». Mais il ne se borne pas à assurer, comme l'avait déjà osé Pie XII, que « les époux ne font rien de mal⁴² » lorsqu'ils jouissent du plaisir sexuel, ni même, comme les pères conciliaires, que leurs actes sont « honnêtes et dignes » : chez Jean-Paul II, l'amour charnel n'est rien de moins que « l'image et le symbole de l'Alliance qui unit Dieu et son peuple⁴³ ». Cette approche nouvelle de la sexualité repose sur l'usage du concept de nature.

Lire la nature humaine dans le corps

- 18 Dans les premières années de son pontificat, entre 1979 et 1984, les « audiences du mercredi » donnent l'occasion à Jean-Paul II de développer sa « théologie du corps » (une expression qu'il finira par abandonner, estimant qu'elle prête à confusion). Affichant, dans le sillage des orientations conciliaires⁴⁴, l'objectif de retrouver le sens perdu de la « nature humaine » pour fonder une morale des relations intimes, il alterne l'exégèse des textes de la *Genèse* avec des méditations partant de l'observation du corps (« seul capable de rendre visible ce qui est invisible⁴⁵ »), et même de l'acte sexuel lui-même (« la réalité de l'union conjugale où l'homme et la femme deviennent “une seule chair” contient en soi une découverte nouvelle et, dans un certain sens, une découverte définitive de la signification du corps humain dans sa masculinité et dans sa féminité⁴⁶ »). Tout cela converge vers une conclusion univoque : l'être humain « est appelé à vivre avec quelqu'un et pour quelqu'un⁴⁷ », il est fait pour le don total et désintéressé de lui-même ; ce qui signifie, en d'autres termes, que « l'amour est la vocation fondamentale et innée de tout être humain⁴⁸ ».
- 19 Ce qui est nouveau, ici, n'est pas le fond de cet enseignement : c'est l'empirisme sur lequel il prétend se fonder. Au lieu d'une loi morale naturelle qui serait imposée verticalement par l'enseignement magistériel, la nature humaine de Jean-Paul II se donne à voir dans « le mystère de son “origine” que chaque homme porte en lui, qui est étroitement lié à la conscience de la signification procréatrice du corps⁴⁹ », et dans « l'expérience de tant de couples et des données des diverses sciences humaines⁵⁰ ». Chez Jean-Paul II (qui développe là encore une réflexion du concile⁵¹), la valorisation de la sexualité repose sur le fait qu'elle est le lieu d'accomplissement, voire d'incarnation d'une vocation oblatrice inscrite dans la nature humaine : elle est « le signe et le fruit d'une donation personnelle totale », un « langage au service de l'amour⁵² ». On comprend bien la charge normative que recèle cette célébration, qui ne rejoint qu'en apparence l'air du temps : le fait que la sexualité soit la traduction physique du don de soi le plus absolu dans l'amour ne doit pas se lire seulement comme une *justification*, mais aussi comme une *condition*.
- 20 En effet, dans les situations où la sexualité n'engage pas les personnes dans tout leur être, elle est « intérieurement injustifiée », lit-on dans *Amour et responsabilité*. Dès que le don n'est plus complet, que le plaisir sexuel est « recherché pour lui-même », ou que

l'autre est perçu comme objet de jouissance, la sexualité cesse d'être un lieu de réalisation humaine et devient « dépersonnalisante ». Cette conclusion vient au renfort des exigences de la morale sexuelle chrétienne, que les argumentaires hérités de la période précédente ne parviennent plus à défendre efficacement après la « libération sexuelle » et l'assouplissement des législations sur le divorce, les contraceptifs ou le statut des couples de même sexe : d'abord, le mariage chrétien (où l'on se donne à l'autre entièrement, exclusivement et indissolublement) comme cadre unique et « naturel⁵³ » de la sexualité légitime ; ensuite, l'interdit absolu du recours à la contraception artificielle (« langage objectivement contradictoire » à celui de la sexualité, « falsification de la vérité intérieure de l'amour conjugal » par lequel les époux « manipulent et avilissent la sexualité humaine et, avec elle, leur propre personne et celle du conjoint en altérant la valeur de leur donation totale⁵⁴ ») et à l'aide médicale à la procréation ; enfin, le renouvellement de la condamnation de la masturbation et de l'homosexualité (souvent évoquées ensemble⁵⁵, l'argument de l'absence d'un « autre » véritable auquel les partenaires se donnent venant ici renforcer celui du défaut de la finalité procréative).

Protéger la nature : le cadrage écologiste du discours sur la sexualité

L'« écologie humaine », point de jonction des discours catholiques sur la technique et sur les questions sexuelles

- 21 Les trois dernières décennies du 20^e siècle sont marquées par une accélération de la sécularisation, qui impacte fortement le pouvoir de pénétration des discours de l'Église. Cependant, l'inquiétude écologique, qui croît dans la même période, fournit aux autorités catholiques matière à un renouvellement des argumentaires. La préoccupation environnementale est intégrée dès la fin des années 1960⁵⁶, Paul VI mettant en garde contre une « exploitation inconsidérée de la nature qui risque de la détruire⁵⁷ ». À ce stade, cependant, l'articulation entre la crise écologique et le discours moral reste superficielle. Même si Paul VI parle déjà de la « pollution morale⁵⁸ » des médias qui véhiculent des modèles de comportement licencieux et en déduit même la nécessité d'une « écologie morale⁵⁹ », le lien reste ici essentiellement métaphorique. Il faut attendre la deuxième moitié du pontificat de Jean-Paul II pour que les thématiques fusionnent véritablement dans le discours de l'« écologie humaine »⁶⁰.
- 22 Celui-ci se déploie en deux temps⁶¹ : il s'agit d'abord, dans un premier temps, d'affirmer que « la gravité de la situation écologique » n'est que le révélateur de « la profondeur de la crise morale de l'homme⁶² ». Cette perspective est ensuite mobilisée par Benoît XVI à l'appui du discours de l'Église sur les questions sexuelles, notamment sur la différence homme/femme (questionnée par la deuxième vague féministe et les *gender studies*), la défense du mariage chrétien comme seule forme conjugale et familiale légitime (fragilisé par le développement des unions libres, la concurrence de différentes formes d'unions civiles et les législations sur les unions de couples de même sexe) et la finalité procréative de la sexualité (remise en question par la légalisation du recours à la contraception et aux techniques d'aide médicale à la procréation). Le cardinal Ratzinger suggérait dès 2001 que les « expériences de la nature abusée » devaient rendre attentif à la nécessité de fixer des limites dans le domaine des droits et libertés

civiques⁶³. Devenu pape, il développe cette idée à l'occasion de ses vœux de Noël en 2008 :

« [L'Église] ne doit pas seulement défendre la terre, l'eau et l'air comme des dons de la création appartenant à tous. Elle doit également protéger l'homme contre la destruction de lui-même. Il est nécessaire qu'il existe quelque chose comme une écologie de l'homme, comprise d'une manière juste. (...) Les forêts tropicales méritent notre protection, mais l'homme ne la mérite pas moins en tant que créature. (...) Il ne s'agit pas d'une métaphysique dépassée, si l'Église parle de la nature de l'être humain comme homme et femme et demande que cet ordre de la création soit respecté. »⁶⁴

- 23 « Écologie humaine », « écologie de l'homme », « écologie de la création » ou encore « écologie intégrale⁶⁵ » : ces constructions rhétoriques reposent sur un amalgame entretenu entre les deux sens du mot « nature⁶⁶ » : la nature des écologistes, comme « environnement », et la nature des théologiens, comme « loi naturelle » ou « droit naturel » (*jus naturalis*), c'est-à-dire, dans le thomisme, comme projet divin. Ces concepts connaîtront, en France, un succès particulier au sein de « La Manif pour tous » (notamment par l'intermédiaire de Tugdual Derville et de son « Courant pour une écologie humaine ») et du « Printemps français », qui détourneront ainsi les appels écologistes à l'application du « principe de précaution » contre les velléités des « apprentis sorciers⁶⁷ ».

Le « féminisme intégral » : une sexualité respectueuse de la « nature des femmes »

- 24 En France, les mobilisations contre les politiques d'égalité de genre – loi Taubira sur le mariage civil pour les couples de même sexe, réformes de l'Éducation nationale, assouplissement de l'accès à l'interruption volontaire de grossesse – ont cristallisé ces évolutions. Parmi les « Veilleurs », qui ont contesté en chantant et commentant des textes sacrés et profanes (avril à juillet 2013), un petit groupe d'étudiant·es de l'École normale supérieure – Gaultier Bès de Berc et Marianne Durano – et de journalistes – Paul Piccarotta et Eugénie Bastié – ont créé la revue *Limite* pour promouvoir l'« écologie intégrale⁶⁸ ». La publication de *Laudato Si* (24 mai 2015) confère à ce groupe un statut avant-gardiste dans le discours catholique sur la loi naturelle et le respect de la nature humaine.
- 25 Parmi les propositions de la revue, le rechargement de la critique de la contraception et de l'avortement opère une synthèse entre l'écologie et la morale catholique⁶⁹. Hésitant d'abord sur les termes, c'est finalement, plutôt que l'« alterféminisme », le « féminisme intégral » qui est choisi par la revue pour désigner un féminisme respectueux de la « nature des femmes⁷⁰ ». Ce concept, sous une apparente modernité, réfère à la théologie de Thomas d'Aquin et réhabilite deux éléments de la « nature » féminine : son pouvoir « végétatif » – d'enfantement et de nourrissage – et le pouvoir sensible de désirer et de s'émouvoir⁷¹. La sexualité, pour ces catholiques qui se présentent comme écologistes et conservateurs⁷², est envisagée sous le prisme de l'accomplissement et de la résistance à la loi du marché ou à celle de l'État⁷³. L'avortement et la contraception ne sont plus fustigés comme des désordres moraux, mais remis en question comme levier d'émancipation⁷⁴. La sexologue Thérèse Hargot incarne ce revirement discursif. Fille de formateurs à la méthode Billings – qui consiste à observer la glaire cervicale pour déterminer les périodes pendant lesquelles il est possible d'avoir des rapports

sexuels non féconds –, elle renvoie une image de femme libre et moderne, épanouie sexuellement, évoquant le plaisir sans tabou⁷⁵. Elle déploie, tout comme Marianne Durano, un argumentaire pour une régulation « naturelle » de la fécondité fondée sur l'observation du corps féminin, renvoyant implicitement aux évolutions de la théologie citées plus haut, mais aussi à « l'inquiétude environnementale » contemporaine⁷⁶. Ce n'est pas un hasard si son premier ouvrage, *Pour une libération sexuelle véritable*⁷⁷, est préfacé par le professeur Henri Joyeux, pourfendeur de la pilule, qui établit un lien entre la contamination du corps féminin par les hormones de synthèse et la pollution des rivières. En d'autres termes, le féminisme intégral opère une reformulation, dans des termes en phase avec l'actualité et avec les mentalités contemporaines, du discours catholique sur la sexualité.

- 26 Au terme de ce parcours, se dessine ainsi une formulation renouvelée de la morale sexuelle catholique, qui se présente désormais comme une écologie. La crise écologique et l'inquiétude environnementale participent au succès de ce nouveau cadrage, dont témoigne la diffusion, au-delà des milieux catholiques observants⁷⁸, des pratiques écoféministes conservatrices.

NOTES

1. Michel Foucault, *Histoire de la sexualité, I. La volonté de savoir*, Paris, Gallimard, 1976, 211 p. ; Peter Brown, *The Body and society : Men, Women and Sexual Renonciation in Early Christianity*, New York-London, Columbia University Press, 2008, 504 p. ; Claude Langlois, *Le Crime d'Onan : le discours catholique sur la limitation des naissances, 1816-1930*, Paris, Les Belles Lettres, 2005, 502 p.
2. Agnès Walch, *La Spiritualité conjugale dans le catholicisme français : XVI^e-XX^e siècles*, Paris, Éditions du Cerf, 2002, 543 p. ; Martine Sevegrand, *La Sexualité, une affaire d'Église ? De la contraception à l'homosexualité*, Paris, Karthala, 2013, 177 p.
3. Danièle Hervieu-Léger, *Catholicisme, la fin d'un monde*, Paris, Bayard, 2003, 334 p.
4. Henri Leridon, Yves Charbit et Philippe Collomb, *La Seconde révolution contraceptive : la régulation des naissances en France de 1950 à 1985*, Paris, INED, 1987 ; Bibia Pavard, Florence Rochefort et Michelle Zancarini-Fournel, *Les Lois Veil : contraception 1974, IVG 1975*, Paris, Armand Colin, 2012, 220 p.
5. Henri Mendras et Laurence Duboys-Fresney, *La Seconde révolution française : 1965-1984*, Paris, Gallimard, 1988 (2^e éd.), 456 p. ; Michel Bozon, « Jeunesse et sexualité (1950-2000). De la retenue à la responsabilité de soi », dans Ludivine Bantigny et Ivan Jablonka (dir.), *Jeunesse oblige. Une histoire des jeunes en France (XIX^e-XXI^e siècles)*, Paris, Presses universitaires de France, 2009, p. 229-247.
6. Françoise Picq, *Libération des femmes : les années-mouvement*, Paris, Seuil, 1993, 380 p ; Sylvie Chaperon, *Les Années Beauvoir : 1945-1970*, Paris, Fayard, 2000 ; Mouvement français pour le planning familial, *Liberté, sexualités, féminisme : 50 ans de combat du Planning pour les droits des femmes*, Paris, La Découverte, 2006, 277 p.
7. Denis Pelletier, *La crise catholique : religion, société, politique en France, 1965-1978*, Paris, Payot & Rivages, 2005, 334 p. ; « Les Institutions contestées », dans Yves-Marie Hilaire, Gérard Cholvy, Jacques Prévotat, Rémi Fabre et Danielle Delmaire (dir.), *Histoire religieuse de la France contemporaine*, Toulouse, Privat, 1988, vol. 3, 569 p. (p. 303-352) ; Mathilde Dubesset, « Un

féminisme chrétien à gauche ? », dans Denis Pelletier et Jean-Louis Schlegel (dir.), *À la gauche du Christ : les chrétiens de gauche en France de 1945 à nos jours*, Paris, Seuil, coll. « Points », 2015, p. 399-421.

8. Hélène Buisson-Fenet, *Un sexe problématique : l'Église et l'homosexualité masculine en France, 1971-2000*, Saint-Denis, Presses universitaires de Vincennes, 2004, 245 p.

9. Robert D. Benford, David A. Snow et Nathalie-Miriam Plouchard, « Processus de cadrage et mouvements sociaux : présentation et bilan », dans *Politix*, 2012, vol. 99, n° 3, p. 217-255. La notion de cadrage d'un mouvement social renvoie au travail de formulation d'une cause en vue de la rendre acceptable et partagée. Nous l'appliquons ici à la rhétorique ecclésiale.

10. Geneviève Médevielle, « Nature et loi naturelle comme concepts théologiques », dans *Recherches de Science Religieuse*, vol. 98, n° 2, p. 245-265 ; Pierre Gisel, « Du concept de nature en théologie », dans Eric Fuchs et Mark Hunyadi (dir.), *Éthique et natures*, Genève, Labor et Fides, 1992, p. 110-114.

11. Jean-Louis Flandrin, *Le Sexe et l'Occident : évolution des attitudes et des comportements*, Paris, Seuil, 1981, 375 p. ; Claude Langlois, *Le Crime d'Onan*, op. cit., p. 451-454 ; Claude Langlois, « Sexe, modernité et catholicisme. Les origines oubliées », dans *Esprit Presse*, février 2010, n° 362, p. 110-121 ; Denis Pelletier, *La Crise catholique*, op. cit., p. 42 ; Ralph Gibson, « Théologie et société en France au XIX^e siècle », dans Jean-Dominique Durand (dir.), *Histoire et théologie*, Paris, Beauchesne, 1994, p. 83-100 ; Ralph Gibson, « Le Catholicisme et les femmes en France au XIX^e siècle », dans *Revue d'histoire de l'Église de France*, 1993, vol. 79, n° 202, p. 63-93.

12. Charles Suaud, *La Vocation : conversion et reconversion des prêtres ruraux*, Paris, Éditions de Minuit, 1978, 280 p.

13. Anne Cova, *Féminismes et néo-malthusianismes sous la III^e République : "la liberté de la maternité"*, Paris, L'Harmattan, 293 p.

14. Christine Bard, *Les Filles de Marianne : histoire des féminismes, 1914-1940*, Paris, Fayard, 1995, 528 p. ; Françoise Thébaud, « Le Mouvement nataliste dans la France de l'entre-deux-guerres : l'Alliance nationale pour l'accroissement de la population française », dans *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, vol. 2, n° 32, p. 276-346 ; Fabrice Cahen, *Gouverner les mœurs. La lutte contre l'avortement en France, 1890-1950*, Paris, INED, 2016, 416 p.

15. Sabine Rousseau, « Le couple, le mariage, la sexualité », dans Bruno Duriez, Étienne Fouilloux et Denis Pelletier (dir.), *Les Catholiques dans la République : 1905-2005*, Paris, Éditions de l'Atelier/Éditions ouvrières, 2005, p. 193.

16. Martine Sevegrand, *La Sexualité, une affaire d'Église ?*, op. cit. ; Lambeth Conference, « Lambeth Conference Resolutions Archive (1930) », Resolution 15, <<https://www.anglicancommunion.org/resources/document-library/lambeth-conference/1930/resolution-15-the-life-and-witness-of-the-christian-community-marriage.aspx>>, consulté le 15 juin 2020 : « The life and witness of the Christian community-Marriage and sex. Where there is clearly felt moral obligation to limit or avoid parenthood, the method must be decided on Christian principles. The primary and obvious method is complete abstinence from intercourse (as far as may be necessary) in a life of discipline and self-control lived in the power of the Holy Spirit. Nevertheless, in those cases where there is such a clearly felt moral obligation to limit or avoid parenthood, and where there is a morally sound reason for avoiding complete abstinence, the Conference agrees that other methods may be used, provided that this is done in the light of the same Christian principles. The Conference records its strong condemnation of the use of any methods of conception control from motives of selfishness, luxury, or mere convenience ».

17. Magali Della Sudda, « La Question du mariage sous l'angle de la citoyenneté dans les colonies africaines de l'empire français entre 1924 et 1935 », 43^e congrès de la French Colonial Historical Society, Aix-en-Provence, 2017.

18. Martine Sevegrand, « Limiter les naissances. Le cas de conscience des catholiques français (1880-1939) », dans *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 1991, vol. 30, n° 1, p. 40-54.

19. Martine Sevegrand et Jean Viollet, *L'Amour en toutes lettres : questions à l'abbé Viollet sur la sexualité, 1924-1943*, Paris, Albin Michel, 1996, 334 p.
20. Magali Della Sudda, « Par-delà le bien et le mal, la morale sexuelle en question chez les femmes catholiques », dans *Nouvelles questions féministes*, 2016, vol. 35, n° 1, p. 82-101.
21. Agnès Walch, *La Spiritualité conjugale dans le catholicisme français*, op. cit., p. 467.
22. Martine Sevegrand, *Les Enfants du bon Dieu : les catholiques français et la procréation au XX^e siècle*, chap. 8, Paris, Albin Michel, 1995, 475 p. ; Gauthier Fradois, « De la cure des âmes à l'évangélisation des corps. Le CLER Amour et Famille : classes dominantes et morale sexuelle », dans *Genre, sexualité & société*, n° 18, 2017, en ligne.
23. Paul Chanson, *L'Étreinte réservée : témoignage des époux, ouvrage réservé aux époux*, Paris, Éditions du Levain, 1952, 222 p.
24. Paul Chanson et Henri-Marie Féret, *Art d'aimer et continence conjugale*, Paris, Éditions familiales de France, 1950, 160 p.
25. Sylvie Chaperon, « Kinsey en France : les sexualités féminine et masculine en débat », dans *Le Mouvement social*, 2002, vol. 198, n° 1, p. 91-110.
26. Marc Oraison, *Le Mystère humain de la sexualité*, Paris, Seuil, 1965.
27. *Ibid.*
28. Nous renverrons dans l'article à l'édition en ligne disponible sur le site du Vatican : <http://w2.vatican.va/content/paul-vi/fr/encyclicals/documents/hf_p-vi_enc_25071968_humanae-vitae.html>.
29. Sabine Rousseau, « Le Couple, le mariage, la sexualité », op. cit., p. 193.
30. Martine Sevegrand, *L'Affaire Humanae vitae : l'Église catholique et la contraception*, Paris, Karthala, 2008, 162 p ; Jan Grootaers, « Quelques données concernant la rédaction de l'encyclique *Humanae vitae* », dans *Paul VI et la modernité dans l'Église*, Actes du colloque de l'École française de Rome (2-4 juin 1983), Rome, Publications de l'École française de Rome, 1984, vol. 72, n° 1, p. 385-398, ainsi que Michel Rouche, « La Préparation de l'encyclique « *Humanae vitae* ». La commission sur la population, la famille et la natalité », dans *Paul VI et la modernité dans l'Église*, op. cit., p. 361-384.
31. Jan Grootaers et Jan Jans (dir.), *La Régulation des naissances à Vatican II : une semaine de crise*, Leuven, Belgique, Peeters, 2002, 332 p.
32. Martine Sevegrand, *L'Affaire Humanae vitae*, op. cit., p. 43.
33. Paul VI, *Humanae Vitae*, <http://w2.vatican.va/content/paul-vi/fr/encyclicals/documents/hf_p-vi_enc_25071968_humanae-vitae.html>, consulté le 23 octobre 2017.
34. Martine Sevegrand, *Les Enfants du bon Dieu*, op. cit.
35. C'est le terme qui est repris par le prêtre diocésain français Loïc Berge, au moment du synode de la famille, pour appeler à une morale de la communion plus ouverte sur le choix des couples : <<http://www.la-croix.com/Religion/Humanae-vitae-une-nouvelle-affaire-Galilee-2014-11-20-1239932>>.
36. Danièle Hervieu-Léger, *Catholicisme, la fin d'un monde*, op. cit. ; Martine Sevegrand, *Les Enfants du bon Dieu*, op. cit. ; Mathilde Dubesset, « Un féminisme chrétien à gauche ? », op. cit., p. 412-416.
37. Denis Pelletier, « Les Évêques de France et la République de l'intime, 1968-2005 », dans Céline Béraud, Isabelle Saint-Martin et Frédéric Gugelot (dir.), *Catholicisme en tensions*, Paris, EHESS, 2012, p. 179-190.
38. Magali Della Sudda, « Par-delà le bien et le mal, la morale sexuelle en question chez les femmes catholiques », art. cit.
39. Guillaume Cuchet, « Quelques éléments concernant l'encyclique *Casti connubii* (1930) sur le mariage chrétien », dans *Recherches de Science Religieuse*, vol. 103, fasc. 4, 2015, p. 347-367.
40. Philippe PORTIER, « La Pensée catholique de la famille. Réflexions autour de la rénovation wojtylienne », dans Martine Gross (dir.), *Sacrées familles ! Changements familiaux, changements religieux*, Toulouse, ERES, 2011, p. 211-227.

41. Karol Wojtyła, article publié dans la revue *Tygodnik Powszechny*, n° 6, 1953.
42. Pie XII, discours du 29 octobre 1951.
43. Jean-Paul II, *Familiaris Consortio*, 12.
44. « Au fond de sa conscience, l'homme découvre une loi qu'il ne se donne pas à lui-même et à laquelle il doit obéir... Il porte une loi que Dieu a inscrite en son cœur ; sa dignité est de la suivre, et c'est sur elle qu'il sera jugé », *Gaudium et Spes*, n. 16.
45. Jean-Paul II, audience du 20 février 1980, § 4.
46. Jean-Paul II, audience générale du 5 mars 1980.
47. Jean-Paul II, audience du 9 janvier 1980, § 2.
48. Jean-Paul II, *Familiaris Consortio*, 11.
49. Jean-Paul II, audience générale du 26 mars 1980.
50. FC, 32.
51. *Gaudium et Spes*, 51.
52. Jean-Paul II, angélus du 26 juin 1994.
53. Le mariage est naturel, puisqu'il n'est que la réalisation d'une vocation au don total de soi inscrite dans la nature humaine. Il est intéressant de relever ici que Jean-Paul II s'inscrit dans la longue tradition chrétienne, passant par Pierre Lombard et par le concile de Trente, qui insiste sur l'importance du consentement dans le mariage ; loin de déboucher sur une conception contractualiste du mariage comme accord de volontés, cet élément démontre selon lui le caractère naturel de l'union maritale : « L'homme et la femme trouvent en eux-mêmes l'inclination naturelle à s'unir conjugalement. (...) Le lien est causé assurément par le consentement, c'est-à-dire par un acte de volonté de l'homme et de la femme ; mais ce consentement actualise une puissance déjà existante dans la nature de l'homme et de la femme. Ainsi, la force indissoluble du lien se fonde sur le fait que l'union librement établie entre l'homme et la femme est naturelle. » (Jean-Paul II, *Discours au tribunal de la rote romaine pour l'inauguration de l'année judiciaire*, 1^{er} février 2001, n. 3 et n. 5).
54. FC, 32.
55. C'est le cas, notamment, dans le texte le plus important de la période sur ces questions, la déclaration *Persona Humana* « sur certaines questions d'éthique sexuelle », publiée par la Congrégation pour la doctrine de la foi en 1975.
56. François Euvé, « Principes d'une écologie chrétienne », dans *Études*, vol. 416, n° 4, avril 2012, p. 495-506.
57. Paul VI, lettre apostolique *Octogesima adveniens*, 14 mai 1971, n. 21.
58. Paul VI, « Lettre pontificale aux associations familiales catholiques françaises », dans *La Documentation catholique*, 19 janvier 1971, p. 227.
59. Paul VI, audience dominicale du 18 avril 1971.
60. Isacco Turina, « L'Église catholique et la cause de l'environnement », dans *Terrain. Anthropologie & sciences humaines*, n° 60, 2013, p. 20-35.
61. Ludovic Bertina et Romain Carnac, « "L'écologie humaine" du Vatican, entre réflexion écologique et morale sexuelle naturaliste », dans *Genesis*, vol. 12, n° 2, 2013, p. 171-190.
62. Jean-Paul II, message pour la journée mondiale pour la paix, 1^{er} janvier 1990, n. 13.
63. Débat entre Josef Ratzinger et Paolo Flores d'Arcais, « La Foi est-elle compatible avec la raison ? », 21 septembre 2000, publié dans *MicroMega*, 29 avril 2001.
64. Benoît XVI, « Vœux de Noël à la curie romaine », 22 décembre 2008.
65. L'expression « écologie intégrale », qui apparaît dans un texte important de la Commission théologique internationale (« À la recherche d'une éthique universelle. Nouveau regard sur la loi naturelle », 2009, n. 82), est celle privilégiée par le pape François (avec plusieurs occurrences dans *Laudato Si*), qui en fait usage dans une perspective qui apparaît souvent moins explicitement conservatrice que celle de son prédécesseur.

66. Éric Fassin, « Les “forêts tropicales” du mariage hétérosexuel », dans *Revue d'éthique et de théologie morale*, HS n° 261, 2010, p. 201-222.
67. Voir par exemple la tribune de Béatrice Bourges, « Une révolte d'avant-garde », *Le Monde*, 18 avril 2013.
68. Marie Balas et Josselin Tricou, « “Nous, maintenant, on veut poursuivre cette occupation de la rue” : les catholiques attestataires entre contre-culture, mission et défense patrimoniale », dans *Social Compass*, vol. 66, n° 1, 2019, p. 62-74.
69. Jean-Louis Schlegel, « Les Limites de *Limite* », dans *Esprit*, n° 1, janv. 2018, p. 207-212.
70. Eugénie Bastié et Marianne Durano, « Pour un féminisme intégral », dans *Limite*, n° 17, « Osez le féminisme intégral », octobre 2017, p. 56-59.
71. Joseph Hartel, « The Integral Feminism of St. Thomas Aquinas », dans *Gregorianum*, vol. 77, n° 3, 1996, p. 527-547.
72. Fabrice Flipo, « *Limite* : une revue conservatrice, mais pas d'extrême droite », dans *Le Journal du Mauss*, 2019.
73. S.n. et Thérèse Hargot, « Thérèse Hargot, l'écoféministe anti-Mai 68 », *Tribune de Genève*, 7 mars 2020, p. 21-22 : « Le cycle féminin révèle la finalité de la sexualité humaine. Elle n'est pas seulement faite pour avoir des enfants. Elle n'est pas seulement faite pour avoir du plaisir. Elle permet de créer du lien avec un autre que soi, faire l'amour », « Quand le but de la sexualité c'est tout simplement de se rencontrer, de se connaître, de se dire je t'aime, la logique de la rentabilité et de l'efficacité disparaît. Adieu angoisse de performance et culpabilité de ne pas jouir. Adieu inquiétude et honte de ne pas réussir à avoir un enfant. Car c'est de relation que l'être humain a fondamentalement besoin pour vivre heureux, pas de satisfaction ».
74. Marianne Durano, *Mon corps ne vous appartient pas*, Paris, Albin Michel, 2018, 282 p. ; voir la lecture qu'en fait la chroniqueuse de *Libération*, peu suspecte de puritanisme : Agnès Giard, « Le Viagra : bande ou crève », *Libération (site web)*, 9 mars 2020.
75. Thérèse Jacob-Hargot, *Une jeunesse sexuellement libérée (ou presque)*, Paris, Albin Michel, 2016, 214 p. ; revue *Limite*, *Débat sur le féminisme intégral*, avec Eugénie Bastié, Natacha Polony, Marianne Durano, Thérèse Hargot, Paris, église Saint-Ferdinand des Ternes, 2017 ; Sixtine Fourneraut, « Le sexe par le bon bout. Parlez vous l'Hargot ? », *Limite*, 5 février 2016 (en ligne).
76. Alix Levain, « Faire face aux “marées vertes”, penser les crises du vivant », dans *ethnographiques.org*, n° 27, 2013.
77. Thérèse Jacob-Hargot et Henri Joyeux, *Pour une libération sexuelle véritable*, Paris, François-Xavier de Guibert, 2010, 137 p.
78. Yann Raison du Cleuziou, *Une contre-révolution catholique : aux origines de La Manif pour tous*, Paris, Seuil, 2019, 379 p.

RÉSUMÉS

La sexualité a toujours fait l'objet d'une régulation normative et pratique de la part de l'Église catholique. Durant la période contemporaine, le déploiement d'un corpus de discours et de dispositifs destinés à contrôler, contenir, canaliser et réprimer les pratiques sexuelles semble évoluer. Dans un contexte globalement marqué par la sécularisation, l'efficacité de ces dispositifs normatifs est mise à l'épreuve et tend à être renouvelée. La valorisation d'un modèle de sexualité « responsable », éthique, tend alors à prendre le dessus sur l'énumération des péchés qui, s'ils

sont toujours bien présents, ne sont plus au centre du discours. À l'heure de la crise climatique et du scepticisme face au pouvoir émancipateur de la technique, c'est désormais la voie d'une « écologie humaine » – voire « intégrale » – qu'il convient de suivre dans le domaine des conduites sexuelles. La condamnation de la sexualité hors mariage, de la contraception « artificielle » et des technologies d'aide médicale à la procréation n'est plus directement justifiée par des considérations « morales », mais par des considérations biologiques et environnementales.

Sexuality has always been subject to normative and practical regulation by the Catholic Church. During the contemporary period the deployment of discourse and technics designed to control, contain and repress sexual practices seems to be evolving. In a secular society, the effectiveness of these normative devices is challenged and has to be renewed. The valorization of "responsible" and ethical sexuality tends to take precedence over the enumeration of sins which, although still very present, are no longer at the centre of the Church discourse on sexuality. Today, facing climate change and environmental crisis, the emancipatory power of technology raises more scepticism. From a Catholic perspective, "human ecology" - or even an "integral ecology" - should be followed in sexual conduct; the condemnation of sexuality outside marriage, "artificial" contraception and medically assisted procreation technologies is no longer directly justified by "moral" considerations but by biological and environmental considerations.

INDEX

Index chronologique : XXe siècle, XXIe siècle

Mots-clés : genre, sexualité, nature, théologie, écologie, catholicisme, morale

Index géographique : Europe

Keywords : gender, sexuality, nature, theology, ecology, catholicism, morals

AUTEURS

ROMAIN CARNAC

Université de Lausanne/HETSL, HES-SO

MAGALI DELLA SUDDA

CNRS, Centre Émile Durkheim/CASBS Stanford